

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4199

objet : **Marché de distribution des documents d'information de la Communauté urbaine - Lot n° 2 - Distribution de documents toutes boîtes aux lettres - Secteur 2 - Autorisation de signer le marché**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 31 mars 2006, a classé les offres et choisi pour le lot n° 2 celle de l'entreprise suivante (marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible deux fois une année) : lot n° 2 : distribution de documents toutes boîtes aux lettres - Secteur 2 (montant minimum 15 000 € HT et maximum 60 000 € HT par an) : société Adrexo.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la distribution de documents d'information de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise suivante : lot n° 2 : distribution de documents toutes boîtes aux lettres - Secteur 2 (montant minimum 17 940 € TTC et maximum 71 760 € TTC par an) : société Adrexo.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 623 710 - fonction 023

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,